

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – BÉCHEREL**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 19.557 du 10 mai 2019, une enquête publique sur l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour la commune de Bécherel est prescrite pendant 31 jours :

**du mardi 4 juin 2019 10h00
au jeudi 4 juillet 2019 17h00 inclus**

Monsieur Maurice GAUDON, médecin en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier pourront être consultées par le public :

- **Sur support papier** en **mairie de Bécherel, Place Tanguy de Kernier**, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public (les lundi, mardi et vendredi de 10h00 à 12h00, le mercredi de 9h00 à 10h30, le jeudi de 14h00 à 16h30 et le samedi 29 juin 2019, de 10h00 à 12h00). Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur y sera déposé.
- **Sur le site internet** <https://www.registre-dematerialise.fr/1319>.
- **Sur poste informatique** à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, (Point Info, ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Bécherel, aux dates suivantes :

- **Mardi 4 juin 2019, de 10h00 à 12h00,**
- **Samedi 29 juin 2019, de 10h00 à 12h00,**
- **Jeudi 4 juillet 2019, de 14h00 à 17h00.**

Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être demandées auprès de la mairie de Bécherel (Tél : 02 99 66 80 55).

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Mairie de Bécherel, Élaboration de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Place Tanguy de Kernier, 35190 Bécherel. Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1319> ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-1319@registre-dematerialise.fr.
- **Par écrit, dans le registre d'enquête** : aux horaires d'ouverture au public de la Mairie de Bécherel mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans le registre d'enquête.
- **Par écrit et par oral**, à ses jours et heures de présence en Mairie de Bécherel mentionnés ci-dessus, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public. Celles-ci seront consultables au siège de l'enquête, en Mairie de Bécherel.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera déposée au siège de l'enquête, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également disponibles à l'Hôtel de Rennes Métropole et publiés pendant un an sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1319>.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique est la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Bécherel. Cette décision sera formalisée par une délibération du conseil métropolitain, adoptée, conformément à l'article L. 5211-57 du CGCT, après avis du préfet et du conseil municipal de Bécherel.